

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2020

Annexe

Partie I – Le Budget Principal
I – Cadre général
II – La section de fonctionnement
III – La section d'investissement
IV – Indicateurs financiers 2019
Partie 2 – Budget Annexe du Port de Plaisance

PARTIE I - LE BUDGET PRINCIPAL

I - CADRE GENERAL

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a modifié l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et comptes. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être adossée aux documents budgétaires et être mis en ligne sur le site internet de la Commune.

La présente note répond à cette obligation.

Le compte administratif retrace les mandats (dépenses) et titres émis par la Commune sur l'exercice budgétaire 2019, courant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Le CGCT précise que le compte administratif de l'année N de la Commune doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Compte tenu de la crise sanitaire en cours, l'article la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et les ordonnances du 25 mars 2020 prévoient que par dérogation à l'article L.1612-12 du CGCT, le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes de la collectivité territoriale au titre de l'exercice 2019 doit intervenir au plus tard le 31 juillet 2020.

Le budget de la Commune, comme toutes les autres catégories de collectivités territoriales (communes, départements et régions), est structuré en 2 sections :

- Une section de fonctionnement dans laquelle sont englobées toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la ville,
- Une section d'investissement dans laquelle sont regroupées toutes les dépenses de travaux et l'encaissement des subventions de partenaires comme Nîmes Métropole, le Département du Gard, la Région Occitanie ou l'Etat qui viennent compléter le financement des projets communaux.

II - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)	REALISATIONS 2019
Charges à caractères général (chap. 011)	3 192 997,89
Charges de personnel (chap.012)	9 097 601,51
Atténuations de produits (chap.014)	28 944,16
Autres charges de gestion courante (chap.65)	2 110 190,52
Charges financières (intérêt des prêts : chap.66)	235 961,21
Charges exceptionnelles (chap.67)	118 569,61
Dépenses imprévues	0,00
S/TOTAL DES DEPENSES REELLES	14 784 264,90
Charges (écritures d'ordre entre sections : chap 042)	458 360,94
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	15 242 625,84

⇒ Les dépenses totales de la section de fonctionnement (mouvements réels et d'ordre) s'élèvent à 15 242 625,84 € en 2019. Elles sont constituées principalement par les charges courantes d'entretien des bâtiments communaux (fluides, entretien par le personnel communal...), les dépenses de personnel, les subventions allouées aux associations et autres partenaires locaux, les frais financiers liés à la dette et les charges exceptionnelles.

Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de - 0,39 % entre 2018 et 2019.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)	REALISATIONS 2019
Atténuation des charges (chap.013)	103 093,32
Produits des services, du domaine (chap. 70)	775 195,61
Impôts et taxes (chap.73)	11 943 806,84
Dotations et participations (chap.74)	5 215 755,30
Autres produits de gestion courante (chap.75)	26 056,80
Produits financiers (chap.76)	80 316,68
Produits exceptionnels (chap.77)	91 739,79
S/TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	18 235 964,34
Produits (écritures d'ordre entre sections : chap 042)	188 828,10
Excédent brut reporté N-1 (Chap. 002)	768 637,28
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	19 193 429,72

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 19 193 429,72 € en 2019. Hors excédent de fonctionnement reporté, les recettes réelles connaissent une évolution dynamique entre 2018 et 2019 : +2,58%.

Les recettes de fonctionnement regroupent principalement :

- ✓ le produit de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation et taxes foncières) : 8.288 K€,
- ✓ **l'attribution de compensation** versée par la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole suite à la perte du produit de taxe professionnelle par la Commune : 2.194 K€,
- ✓ la dotation de solidarité communautaire versée par la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole : 186 K€
- ✓ le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 286 K€
- ✓ la taxe sur la consommation finale d'électricité : 323 K€
- ✓ les droits de place : 75 K€
- ✓ les droits de mutation à titre onéreux : 420 K€,
- ✓ la dotation générale de fonctionnement attribué par l'Etat aux communes : 3 903 K€

Les taux de la fiscalité locales ont évolué en 2019 pour s'établir comme suit :

TAXES	TAUX 2018	TAUX 2019	% évolution
TH	18,46	18,46	0
TFPB	34,83	33,09	-5
TFPNB	107,52	102,14	-5

Engagée dans une démarche de maitrise de ses dépenses réelles de fonctionnement, la Commune présente un résultat de fonctionnement en 2019 de + 3.950 K€

III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)	REALISATIONS 2019
Immobilisations incorporelles : frais études, logiciels, subv. Équipements (chap. 20)	63 453,74
Immobilisations corporelles : acquisition de matériels (chap.21)	454 972,30
Immobilisation en cours : travaux bâtiments, voirie, etc. (chap.23)	9 840 283,46
Total des dépenses d'équipements	10 358 709,50
Emprunts (chap.16)	1 310 062,66
Dotations, fonds divers (chap.10)	4 699,00
S/TOTAL DES DEPENSES REELLES	11 673 471,16
Charges (écritures d'ordre entre sections : chap. 040)	188 828,10
Opérations patrimoniales (chap. 041)	3 353 950,57
S/TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	3 542 778,67
Déficit d'investissement N-I reporté	1 106 419,31
TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	16 322 669,14

Les dépenses totales de la section d'investissement comprennent :

- ✓ un montant de 11.673 K€ au titre des dépenses réelles d'investissement ; à ce titre l'année 2019 est exceptionnelle en matière de volume d'investissement.
- ✓ un montant de 3.542 K€ au titre des dépenses d'ordre d'investissement ;
- ✓ un montant de 1.106 K€ au titre du déficit d'investissement 2018.

Parmi les dépenses réelles d'investissement, il est à noter qu'une enveloppe de 1.310 K€ est consacrée au remboursement du capital de la dette.

Les dépenses d'équipement d'un montant de 10.358 K€ sont réparties de la manière suivante :

Objet	Montant en K€
Etudes et logiciels	16
Acquisitions immobilières	36
Installations techniques	16
Equipements écoles et cantines	28
Informatisation écoles et services communaux	36
Equipements services communaux et CTM	249
Travaux dans les batiments sportifs	775

Travaux dans les écoles	l 904
Travaux dans les bâtiments communaux	1 168
Travaux de voirie (centre-ville, lotissements)	5 717
Participation PNRQAD	394

⇒ Les recettes d'investissement s'élèvent à 14.429 K€.

RECETTES D'INVESTISSEMENTS (en €)	REALISATIONS 2019
Subventions (Chap. 13)	3 471 976,54
Emprunt (Chap.16)	I 970 000,00
Immobilisation en cours	205 554,27
Total des recettes d'équipement	5 647 530,81
FCTVA (Chap.10)	1 323 008,10
Taxe aménagement (Chap.10)	143 939,68
Affectation excédent de fonctionnement 2018 (Art. 1068)	3 503 000,00
S/TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 617 478,59
Produits (écriture d'ordre entre section : Chap. 040)	458 360,94
Opérations patrimoniales (chap. 041)	3 353 950,57
TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	14 429 790,10

Il est à noter que la Ville a enregistré un Fonds de Compensation sur la taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) important à hauteur de 1.323 K€.

La Commune a mobilisé en 2019 un montant d'emprunt identique à 2017 : 1.970 K€.

Le niveau de subvention est également très important à hauteur de 3.471 K€ de subventions d'investissement reçues.

Au final, la section d'investissement présente un solde d'exécution 2019 négatif de 1.892 K€. En cumulant le résultat des restes à réaliser 2019 (dépenses engagées non mandatées et recettes notifiées mais pas encore versées), le besoin de financement 2019 s'élève à -668 K€.

IV - INDICATEURS FINANCIERS 2019

Etat de la dette

Afin d'assurer le financement de l'ensemble de ses investissements, la Commune a eu recours à l'emprunt. Les emprunts souscrits sont détaillés ci-après :

- emprunt d'un montant de 970 K€ souscrit en 2018 auprès du crédit mutuel, mobilisé en avril 2019 (taux fixe : 1,45% sur une durée de 15 ans).
- emprunt d'un montant de 1.000 K€ souscrit en 2019 auprès de la Caisse d'Epargne, mobilisé au second semestre 2019 (taux fixe : 1,13% sur une durée de 15 ans).

Au 31 décembre 2019, l'encours de la commune était de 12.796 K€ soit un encours équivalent à celui de 2014.

Le ratio de désendettement

La capacité de désendettement de la Ville est à fin 2019 de 3,5 années. Les analystes financiers considèrent qu'une collectivité territoriale est en bonne santé financière lorsqu'elle présente un ratio de désendettement compris entre 0 et 11 années. La situation financière de la Commune est donc très satisfaisante.

PARTIE 2 – LE BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE

Le budget annexe a dégagé un excédent de fonctionnement 2019 de + 31K€. Ce niveau d'excédent s'explique par une hausse des recettes réelles liées notamment aux anneaux supplémentaires loués par la société Le Boat.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)	REALISATIONS 2019
Charges à caractères général (chap. 011)	47 735,40
Charges de personnel (chap.012)	18 000,00
Autres charges de gestion courante (chap.65)	988,46
Charges financières (chap.66)	-3,96
Charges exceptionnelles (chap.67)	200,58
S/TOTAL DES DEPENSES REELLES	66 920,48
Charges (écritures d'ordre entre sections : chap 042)	327,08
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	67 247,56

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)	REALISATIONS 2019
Produits des services, du domaine (chap. 70)	84 105,24
Autres produits de gestion courante (chap.75)	3,63
Produits exceptionnels (chap.77)	3,33
Excédent brut reporté N-1 (Chap. 002)	14 532,23
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	98 644,43

En investissement, des bornes d'amarrage ont été acquises et divers petits travaux ont été menés sur le Port de Plaisance.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)	REALISATIONS 2019
Immobilisation corporelles : acquisition de matériels (chap.21)	368,72
Immobilisation en cours : travaux batiments, voirie, etc. (chap.23)	1 650,00
Total des dépenses d'équipements	2 018,72
Emprunts (chap.16)	2 150,15
TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	4 168,87

RECETTES D'INVESTISSEMENTS (en €)	REALISATIONS 2019
	2017
Affectation excédent de fonctionnement	
2018 (Art.1068)	5 000,00
S/TOTAL DES RECETTES	
D'INVESTISSEMENT	5 000,00
Produits (écriture d'ordre entre section	
:Chap. 040)	327,08
,	32.,33
TOTAL GENERAL RECETTES	
D'INVESTISSEMENT	5 327,08